

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - AUSSILLON (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21810021200016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE MAZAMET

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL AUSSILLON (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	41
A5 - Etalement des provisions	42
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	43
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	44
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	46
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	47

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	53
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	54
B1.6 - Etat des engagements reçus	55
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	62
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	63
C3.2 - Liste des établissements publics créés	64
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	66

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	67
--	----

D2 - Arrêté et signatures

68

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	AUSSILLON BUDGET PRINCIPAL AUSSILLON	BP 2021
------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6026
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	71
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 584 600	5 232 820	868.37	1 059.74

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	671	947
2	Produit des impositions directes/population	443	673
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	813	1143
4	Dépenses d'équipement brut/population	267	370
5	Encours de dette/population	533	828
6	DGF/population	157	152
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 775 722,00	4 775 722,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	37 164,50	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 896 466,09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 812 886,50	7 672 188,09

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 808 550,00	1 814 031,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 157 287,22	1 117 141,24
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 34 664,99
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 965 837,22	2 965 837,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 778 723,72	10 638 025,32
----------------------------	---------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 328 600,00	37 164,50	1 414 700,00	1 414 700,00	1 451 864,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 310 000,00	0,00	2 369 000,00	2 369 000,00	2 369 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	565 100,00	0,00	412 300,00	412 300,00	412 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 203 700,00	37 164,50	4 196 000,00	4 196 000,00	4 233 164,50
66	Charges financières	90 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
67	Charges exceptionnelles	357 000,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 670 700,00	37 164,50	4 307 200,00	4 307 200,00	4 344 364,50
023	Virement à la section d'investissement (5)	52 313,00		275 522,00	275 522,00	275 522,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	181 450,00		193 000,00	193 000,00	193 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		233 763,00		468 522,00	468 522,00	468 522,00
TOTAL		4 904 463,00	37 164,50	4 775 722,00	4 775 722,00	4 812 886,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **4 812 886,50**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	281 200,00	0,00	263 100,00	263 100,00	263 100,00
73	Impôts et taxes	2 988 074,00	0,00	2 876 022,00	2 876 022,00	2 876 022,00
74	Dotations et participations	1 299 400,00	0,00	1 350 500,00	1 350 500,00	1 350 500,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00	106 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 740 674,00	0,00	4 665 622,00	4 665 622,00	4 665 622,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	12 100,00	0,00	10 100,00	10 100,00	10 100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 752 774,00	0,00	4 675 722,00	4 675 722,00	4 675 722,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL		4 852 774,00	0,00	4 775 722,00	4 775 722,00	4 775 722,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) **2 896 466,09**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES **7 672 188,09**

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

368 522,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	291 300,00	104 752,75	171 000,00	171 000,00	275 752,75
204	Subventions d'équipement versées	20 300,00	238 048,75	167 600,00	167 600,00	405 648,75
21	Immobilisations corporelles	801 800,00	152 016,69	693 900,00	693 900,00	845 916,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	522 000,00	662 469,03	440 000,00	440 000,00	1 102 469,03
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 635 400,00	1 157 287,22	1 472 500,00	1 472 500,00	2 629 787,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 950,00	0,00	168 950,00	168 950,00	168 950,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	291 790,00	0,00	168 950,00	168 950,00	168 950,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 927 190,00	1 157 287,22	1 641 450,00	1 641 450,00	2 799 737,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	21 700,00		67 100,00	67 100,00	67 100,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	121 700,00		167 100,00	167 100,00	167 100,00
	TOTAL	2 048 890,00	1 157 287,22	1 808 550,00	1 808 550,00	2 965 837,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 965 837,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	865 579,20	1 117 141,24	232 000,00	232 000,00	1 349 141,24
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	865 579,20	1 117 141,24	382 000,00	382 000,00	1 499 141,24
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	205 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	164 255,15	0,00	273 409,00	273 409,00	273 409,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	188 000,00	0,00	188 000,00	188 000,00	188 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	154 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
	Total des recettes financières	712 255,15	0,00	896 409,00	896 409,00	896 409,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 577 834,35	1 117 141,24	1 278 409,00	1 278 409,00	2 395 550,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	52 313,00		275 522,00	275 522,00	275 522,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	181 450,00		193 000,00	193 000,00	193 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	21 700,00		67 100,00	67 100,00	67 100,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	255 463,00		535 622,00	535 622,00	535 622,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 833 297,35	1 117 141,24	1 814 031,00	1 814 031,00	2 931 172,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	34 664,99
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 965 837,23
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	368 522,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 451 864,50		1 451 864,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 369 000,00		2 369 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	412 300,00		412 300,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	86 000,00	0,00	86 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 200,00	0,00	5 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	193 000,00	193 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement		275 522,00	275 522,00
Dépenses de fonctionnement – Total		4 344 364,50	468 522,00	4 812 886,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 812 886,50
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	168 950,00	0,00	168 950,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	275 752,75	0,00	275 752,75
204	Subventions d'équipement versées	405 648,75	0,00	405 648,75
21	Immobilisations corporelles (6)	845 916,69	0,00	845 916,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 102 469,03	167 100,00	1 269 569,03
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 798 737,22	167 100,00	2 965 837,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 965 837,22
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	70 000,00		70 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	263 100,00		263 100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		100 000,00	100 000,00
73	Impôts et taxes	2 876 022,00		2 876 022,00
74	Dotations et participations	1 350 500,00		1 350 500,00
75	Autres produits de gestion courante	106 000,00	0,00	106 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 100,00	0,00	10 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	4 675 722,00	100 000,00	4 775 722,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

7 672 188,09

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	280 000,00	0,00	280 000,00
13	Subventions d'investissement	1 349 141,24	0,00	1 349 141,24
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	151 000,00	0,00	151 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	67 100,00	67 100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	188 000,00	0,00	188 000,00
28	Amortissement des immobilisations		189 900,00	189 900,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		3 100,00	3 100,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		275 522,00	275 522,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	154 000,00		154 000,00
	Recettes d'investissement – Total	2 122 141,24	535 622,00	2 657 763,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

2 965 837,23

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Section de FONCTIONNEMENT

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 328 600,00	1 414 700,00	1 414 700,00
60611	Eau et assainissement	30 000,00	40 000,00	40 000,00
60612	Energie - Electricité	180 000,00	170 000,00	170 000,00
60613	Chauffage urbain	95 000,00	100 000,00	100 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	20 000,00	24 000,00	24 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	18 300,00	14 500,00	14 500,00
60631	Fournitures d'entretien	42 000,00	42 000,00	42 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	78 000,00	73 500,00	73 500,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	6 300,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	220 000,00	275 000,00	275 000,00
6135	Locations mobilières	11 000,00	11 000,00	11 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	2 000,00	2 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	45 000,00	45 000,00	45 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 000,00	16 000,00	16 000,00
6156	Maintenance	66 500,00	80 000,00	80 000,00
6161	Multirisques	81 300,00	83 000,00	83 000,00
617	Etudes et recherches	26 000,00	24 000,00	24 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	5 500,00	3 500,00	3 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00
6228	Divers	120 000,00	134 000,00	134 000,00
6231	Annonces et insertions	9 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00	19 000,00	19 000,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	12 000,00	12 000,00
6237	Publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	35 000,00	44 000,00	44 000,00
6247	Transports collectifs	22 000,00	37 000,00	37 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6262	Frais de télécommunications	26 000,00	26 000,00	26 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	750,00	750,00	750,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00	6 500,00	6 500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	3 500,00	50,00	50,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6288	Autres services extérieurs	18 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	18 500,00	18 000,00	18 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	800,00	800,00	800,00
6358	Autres droits	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts taxes (autres organismes)	550,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 310 000,00	2 369 000,00	2 369 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0,00	4 800,00	4 800,00
6218	Autre personnel extérieur	1 600,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 500,00	8 600,00	8 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	7 200,00	7 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	29 000,00	28 200,00	28 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 088 000,00	1 055 300,00	1 055 300,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 000,00	28 500,00	28 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	128 000,00	126 300,00	126 300,00
64131	Rémunérations non tit.	281 000,00	354 500,00	354 500,00
64162	Emplois d'avenir	9 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	36 300,00	43 400,00	43 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	292 000,00	308 700,00	308 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	306 000,00	301 000,00	301 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 000,00	51 000,00	51 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	1 100,00	1 100,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	7 900,00	7 900,00
6488	Autres charges	7 600,00	10 500,00	10 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	565 100,00	412 300,00	412 300,00
6531	Indemnités	88 000,00	89 000,00	89 000,00
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6535	Formation	2 500,00	4 300,00	4 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	161 000,00	10 000,00	10 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	100,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	35 000,00	32 000,00	32 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 500,00	3 500,00	3 500,00
6574	Subv. fonct. Associat ⁿ , personnes privée	250 000,00	250 000,00	250 000,00
65888	Autres	12 000,00	13 000,00	13 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 203 700,00	4 196 000,00	4 196 000,00
66	Charges financières (b)	90 000,00	86 000,00	86 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	88 000,00	84 000,00	84 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6688	Autres	500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	357 000,00	5 200,00	5 200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	3 000,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	350 000,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 670 700,00	4 307 200,00	4 307 200,00
023	Virement à la section d'investissement	52 313,00	275 522,00	275 522,00
042	Opératⁿ ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	181 450,00	193 000,00	193 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	178 350,00	189 900,00	189 900,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	3 100,00	3 100,00	3 100,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		233 763,00	468 522,00	468 522,00
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		233 763,00	468 522,00	468 522,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 904 463,00	4 775 722,00	4 775 722,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	37 164,50
-----------------------------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 812 886,50
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	8 667,78
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 989,97
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	70 000,00	70 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	281 200,00	263 100,00	263 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	500,00	500,00	500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	42 000,00	42 000,00	42 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	500,00	500,00	500,00
70631	Redevances services à caractère sportif	10 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	20 000,00	22 000,00	22 000,00
70688	Autres prestations de services	200,00	100,00	100,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	61 000,00	60 000,00	60 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	135 000,00	130 000,00	130 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	500,00	500,00	500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 500,00	500,00	500,00
73	Impôts et taxes	2 988 074,00	2 876 022,00	2 876 022,00
73111	Impôts directs locaux	1 984 000,00	1 931 000,00	1 931 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73211	Attribution de compensation	607 000,00	607 022,00	607 022,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	93 000,00	21 000,00	21 000,00
73221	FNGIR	1 074,00	1 000,00	1 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	112 000,00	117 000,00	117 000,00
7336	Droits de place	20 000,00	18 000,00	18 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	70 000,00	80 000,00	80 000,00
74	Dotations et participations	1 299 400,00	1 350 500,00	1 350 500,00
7411	Dotation forfaitaire	687 000,00	684 000,00	684 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	230 000,00	220 000,00	220 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation	65 000,00	65 000,00	65 000,00
744	FCTVA	5 500,00	3 500,00	3 500,00
74718	Autres participations Etat	26 000,00	25 000,00	25 000,00
7472	Participat° Régions	4 000,00	7 000,00	7 000,00
7473	Participat° Départements	2 500,00	6 000,00	6 000,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	2 000,00	2 000,00
7478	Participat° Autres organismes	150 000,00	160 000,00	160 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	18 400,00	67 000,00	67 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	111 000,00	111 000,00	111 000,00
75	Autres produits de gestion courante	102 000,00	106 000,00	106 000,00
752	Revenus des immeubles	37 000,00	38 000,00	38 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	65 000,00	68 000,00	68 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		4 740 674,00	4 665 622,00	4 665 622,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 100,00	10 100,00	10 100,00
7713	Libéralités reçues	4 600,00	4 600,00	4 600,00
7788	Produits exceptionnels divers	7 500,00	5 500,00	5 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 752 774,00	4 675 722,00	4 675 722,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 852 774,00	4 775 722,00	4 775 722,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 896 466,09
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 672 188,09
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Section d'INVESTISSEMENT

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	291 300,00	171 000,00	171 000,00
2031	Frais d'études	285 000,00	166 000,00	166 000,00
2051	Concessions, droits similaires	6 300,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	20 300,00	167 600,00	167 600,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	150 000,00	150 000,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	4 300,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	14 000,00	15 600,00	15 600,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	801 800,00	693 900,00	693 900,00
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	4 000,00	4 000,00
2117	Bois et forêts	18 000,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	335 800,00	180 000,00	180 000,00
21311	Hôtel de ville	1 000,00	10 000,00	10 000,00
21312	Bâtiments scolaires	82 000,00	37 000,00	37 000,00
21318	Autres bâtiments publics	59 700,00	244 500,00	244 500,00
2138	Autres constructions	75 000,00	12 000,00	12 000,00
2151	Réseaux de voirie	12 000,00	30 000,00	30 000,00
21534	Réseaux d'électrification	2 000,00	3 200,00	3 200,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	6 400,00	3 900,00	3 900,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	30 000,00	30 000,00
2182	Matériel de transport	22 000,00	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	70 350,00	63 000,00	63 000,00
2184	Mobilier	44 200,00	25 300,00	25 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	72 350,00	26 000,00	26 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	522 000,00	440 000,00	440 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 500,00	5 000,00	5 000,00
2313	Constructions	150 000,00	109 000,00	109 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	369 500,00	326 000,00	326 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 635 400,00	1 472 500,00	1 472 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 840,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	126 840,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 950,00	168 950,00	168 950,00
1641	Emprunts en euros	154 000,00	158 000,00	158 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
16878	Dettes - Autres organismes particuliers	9 950,00	9 950,00	9 950,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		291 790,00	168 950,00	168 950,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 927 190,00	1 641 450,00	1 641 450,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	6 000,00	6 000,00	6 000,00
2313	Constructions	55 000,00	55 000,00	55 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	39 000,00	39 000,00	39 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	21 700,00	67 100,00	67 100,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	49 800,00	49 800,00
2313	Constructions	4 700,00	8 700,00	8 700,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	17 000,00	8 600,00	8 600,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		121 700,00	167 100,00	167 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 048 890,00	1 808 550,00	1 808 550,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 157 287,22
-----------------------------------	---------------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 965 837,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	865 579,20	232 000,00	232 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	178 579,20	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	160 000,00	213 000,00	213 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	500 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	27 000,00	19 000,00	19 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	150 000,00	150 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	150 000,00	150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		865 579,20	382 000,00	382 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	369 255,15	553 409,00	553 409,00
10222	FCTVA	121 000,00	230 000,00	230 000,00
10223	TLE	84 000,00	50 000,00	50 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	164 255,15	273 409,00	273 409,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	188 000,00	188 000,00	188 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	188 000,00	188 000,00	188 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	154 000,00	154 000,00	154 000,00
Total des recettes financières		712 255,15	896 409,00	896 409,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 577 834,35	1 278 409,00	1 278 409,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	52 313,00	275 522,00	275 522,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	181 450,00	193 000,00	193 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 000,00	1 640,00	1 640,00
28031	Frais d'études	14 000,00	10 300,00	10 300,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	550,00	520,00	520,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	4 900,00	4 850,00	4 850,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	14 250,00	14 250,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 500,00	5 250,00	5 250,00
28051	Concessions et droits similaires	13 200,00	9 700,00	9 700,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 750,00	3 250,00	3 250,00
28128	Autres aménagements de terrains	500,00	500,00	500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	100,00	100,00	100,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 050,00	2 850,00	2 850,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 990,00	1 990,00
28182	Matériel de transport	59 000,00	57 660,00	57 660,00
28183	Matériel de bureau et informatique	24 500,00	23 900,00	23 900,00
28184	Mobilier	24 300,00	25 600,00	25 600,00
28188	Autres immo. corporelles	26 000,00	27 540,00	27 540,00
4818	Charges à étaler	3 100,00	3 100,00	3 100,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		233 763,00	468 522,00	468 522,00
041	Opérations patrimoniales (9)	21 700,00	67 100,00	67 100,00
2031	Frais d'études	21 700,00	67 100,00	67 100,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		255 463,00	535 622,00	535 622,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 833 297,35	1 814 031,00	1 814 031,00

RESTES A REALISER N-1 (10)

1 117 141,24

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			34 664,99
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 965 837,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

ANNEXES

Présentation par FONCTION

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	167 950	177 100	3 900	96 400	13 000	282 500	90 000	0	16 600	764 000	30 000	1 641 450
- Equipements municipaux (2)		175 100	3 900	96 400	13 000	282 500	90 000	0	0	614 000	30 000	1 304 900
- Equip. non municipaux (2/204) (3)		2 000	0	0	0	0	0	0	15 600	150 000	0	167 600
- Opérations financières	167 950											167 950
Dépenses d'ordre	0											167 100
Total dépenses de l'exercice	167 950	232 100	3 900	96 400	13 000	282 500	90 000	0	16 600	876 100	30 000	1 808 550
RAR N-1 et reports	0	158 824	3 452	14 240	0	144 923	0	19 422	9 415	807 011	0	1 157 287
Total cumulé dépenses d'investissement	167 950	390 924	7 352	110 640	13 000	427 423	90 000	19 422	26 015	1 683 111	30 000	2 965 837
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 325 931	19 000	0	0	0	0	188 000	0	1 000	280 100	0	1 814 031
RAR N-1 et reports	34 665	51 778	1 195	7 096	0	164 416	0	0	0	892 686	0	1 151 806
Total cumulé recettes d'investissement	1 360 596	70 778	1 195	7 096	0	164 416	188 000	0	1 000	1 172 786	0	2 965 837
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	574 522	1 831 233	65 485	769 108	127 367	506 028	3 711	245 041	20 540	617 705	14 981	4 775 722
RAR N-1 et reports	0	20 064	7 922	0	0	0	0	0	0	9 178	0	37 165
Total cumulé dépenses de fonctionnement	574 522	1 851 297	73 407	769 108	127 367	506 028	3 711	245 041	20 540	626 884	14 981	4 812 887
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 013 122	188 850	0	60 900	3 500	139 000	67 000	130 000	46 000	93 850	33 500	4 775 722
RAR N-1 et reports	2 896 466	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 896 466
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 909 588	188 850	0	60 900	3 500	139 000	67 000	130 000	46 000	93 850	33 500	7 672 188

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses investissement	167 950	390 924	7 352	110 840	13 000	427 423	90 000	19 422	26 015	1 683 111	30 000	2 965 837
	Dépenses réelles	167 950	335 924	7 352	110 840	13 000	427 423	90 000	19 422	26 015	1 571 011	30 000	2 798 737
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	167 950	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	168 950
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	90 862	0	40 366	3 000	46 024	10 000	0	0	85 700	0	275 753
204	Subventions d'équipement versées	0	2 000	0	0	0	0	0	0	25 015	378 634	0	405 649
21	Immobilisations corporelles	0	243 262	7 352	70 274	10 000	154 263	80 000	19 422	0	231 345	30 000	845 917
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	227 136	0	0	0	875 333	0	1 102 469
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	55 000	0	0	0	0	0	0	0	112 100	0	167 100
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	55 000	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	100 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 100	0	67 100

RECETTES													
	Total recettes investissement	1 325 931	70 778	1 195	7 096	0	164 416	188 000	0	1 000	1 172 756	0	2 931 172
	Recettes réelles	857 409	70 778	1 195	7 096	0	164 416	188 000	0	1 000	1 105 656	0	2 395 550
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	154 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	553 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	553 409
13	Subventions d'investissement	0	70 778	1 195	7 096	0	164 416	0	0	0	1 105 656	0	1 349 141

AUSSILLON - BUDGET PRINCIPAL AUSSILLON - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	151 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	188 000	0	0	0	0	188 000
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	468 522	0	0	0	0	0	0	0	0	67 100	0	535 622
021	Virement de la sect° de fonctionnement	275 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 522
040	Opérat° ordre transfert entre sections	193 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 100	0	67 100

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
		574 522	1 851 297	73 407	769 108	127 367	506 028	3 711	245 041	20 540	626 884	14 981	4 812 887
	Total dépenses de fonctionnement	574 522	1 851 297	73 407	769 108	127 367	506 028	3 711	245 041	20 540	626 884	14 981	4 812 887
	Dépenses réelles	106 000	1 851 297	73 407	769 108	127 367	506 028	3 711	245 041	20 540	626 884	14 981	4 344 365
011	Charges à caractère général	0	413 941	33 331	213 840	30 023	249 452	0	98 706	20 540	377 209	14 822	1 451 865
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 297 270	38 937	522 150	30 021	156 930	0	84 333	0	239 359	0	2 369 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
65	Autres charges de gestion courante	0	134 866	1 139	33 118	67 323	99 646	3 711	62 002	0	10 316	159	412 300
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	86 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 000
67	Charges exceptionnelles	0	5 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 200
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	468 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	468 522
023	Virement à la section d'investissement	275 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	275 522
042	Opérat° ordre transfert entre sections	193 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUSSILLON - BUDGET PRINCIPAL AUSSILLON - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	4 013 122	188 850	0	60 900	3 500	139 000	67 000	130 000	46 000	93 850	33 500	4 775 722
	Recettes réelles	4 013 122	88 850	0	60 900	3 500	139 000	67 000	130 000	46 000	93 850	33 500	4 675 722
013	Atténuations de charges	0	49 100	0	20 900	0	0	0	0	0	0	0	70 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	8 000	0	22 000	500	0	60 000	130 000	0	42 100	500	263 100
73	Impôts et taxes	2 858 022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000	2 876 022
74	Dotations et participations	1 150 500	26 250	0	18 000	3 000	139 000	7 000	0	0	6 750	0	1 350 500
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000	45 000	15 000	106 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	4 600	5 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 100
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Etat de la DETTE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (6)		
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date de premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 835 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 835 000,00									
0030220014000505		23/11/2015	CREDIT MUTUEL	31/12/2015	200 000,00	F		1,550	1,550	euros	T	X	N	A-1
10278 00302 00020014002		08/11/2011	CREDIT MUTUEL	31/12/2012	800 000,00	F		4,270	4,270	euros	A	P	N	A-1
2007092		24/10/2008	CE/TP PRELEVEMENT	03/02/2009	1 100 000,00	F		4,730	4,730	euros	T	X	N	A-1
2007092		03/07/2009	CE/TP PRELEVEMENT	31/10/2009	135 000,00	F		4,730	4,730	euros	T	X	N	A-1
4839827		15/06/2017	CE/TP PRELEVEMENT	06/07/2018	150 000,00	F		1,820	1,820	euros	A	P	N	A-1
5027207/4384		31/12/2013	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	01/05/2014	250 000,00	F		2,250	2,250	euros	T	X	N	A-1
922246		06/12/2016	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENE	31/03/2017	200 000,00			0,860	0,860	euros	T	X	N	A-1
MON528138EUR0529284/001		12/09/2019	LA BANQUE POSTALE	01/04/2020	1 000 000,00			0,770	0,770	euros	S	S	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (6)	Taux actuariel							
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					96 624,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					96 624,00											
201400098	CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	01/09/2017		18/12/2017	93 750,00	C			0,000	0,000	euros	A	X	N		A-1
201500486	CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES	01/12/2018		01/12/2018	2 874,00	C			0,000	0,000	euros	A	X	N		A-1
Total général					3 931 624,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 028 590,05					83 295,41	0,00	8 667,78	8 667,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 028 590,05					83 295,41	0,00	8 667,78	8 667,78
0030220014000505	N	0,00	A-1	138 418,50	8,00	F		1,550	2 070,76	0,00	0,00	0,00
10278 00302 00020014002	N	0,00	A-1	520 486,10	10,00	F		4,270	22 224,76	0,00	0,00	0,00
2007092	N	0,00	A-1	830 862,90	17,00	F		4,730	38 772,04	0,00	0,00	5 969,98
2007092	N	0,00	A-1	125 089,17	37,00	F		4,730	5 896,32	0,00	0,00	971,85
4939927	N	0,00	A-1	130 799,96	16,00	F		1,820	6 634,37	0,00	0,00	0,00
5027207/4384	N	0,00	A-1	166 666,66	12,00	F		2,250	3 329,85	0,00	0,00	0,00
922246	N	0,00	A-1	162 700,75	15,00	F		0,860	1 368,56	0,00	0,00	0,00
MON528138EUR/0529284/001	N	0,00	A-1	953 566,01	18,00	F		0,770	7 252,56	0,00	0,00	1 726,15
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		57 399,60					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		57 399,60				9 949,80	0,00	0,00	0,00	0,00
201400098	N	0,00	A-1	56 250,00	5,00	C	0,000	9 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201500486	N	0,00	A-1	1 149,60	1,00	C	0,000	574,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 085 989,65				167 414,01	83 295,41	0,00	0,00	8 667,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de résorption, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 8). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
A2.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice	Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 085 989,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retracé le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
A2.5**

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)				Produits c/668
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux			
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	VEHICULES/VOITURES	7	29/03/2006
L	MOBILIER	12	29/03/2006
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	29/03/2006
L	MATERIELS CLASSIQUES	8	29/03/2006
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	8	29/03/2006
L	MATERIEL ELECTRIQUE/ELECTRONIQ	5	29/03/2006
L	LOGICIELS	2	29/03/2006
L	MOBILIER DE BUREAU	12	29/03/2006
L	FRAIS D ETUDE SUIVI DE TRAVAUX	5	29/03/2006
L	EQUIPEMENTS DES CUISINES	6	29/03/2006
L	MAT OUTILLAGE INCENDIE	20	29/03/2006
L	SUBVENT° EQUIPEMENT VERSEES	15	29/03/2006
L	MATERIEL MEDICAL	8	29/03/2006
L	MATERIEL DE BUREAU	5	29/03/2006
L	MOBILIER URBAIN	12	29/03/2006
L	PARTICIPATIONS	15	29/03/2006
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	8	29/03/2006
L	ETUDE D URBANISME	5	29/03/2006
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	29/03/2006
L	MAISON PRES MAIRIE	15	29/03/2006
L	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	7	29/03/2006
L	ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES	10	28/06/2006

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		167 950,00	I 167 950,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		167 950,00	167 950,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	158 000,00	158 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	9 950,00	9 950,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	167 950,00	1 157 287,22	0,00	1 325 237,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 090 522,00	III 1 090 522,00
Ressources propres externes de l'année (a)		468 000,00	468 000,00
10222	FCTVA	230 000,00	230 000,00
10223	TLE	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	188 000,00	188 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		622 522,00	622 522,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 640,00	1 640,00
28031	Frais d'études	10 300,00	10 300,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	520,00	520,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	4 850,00	4 850,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 250,00	14 250,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 250,00	5 250,00
28051	Concessions et droits similaires	9 700,00	9 700,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 250,00	3 250,00
28128	Autres aménagements de terrains	500,00	500,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	100,00	100,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 850,00	2 850,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 990,00	1 990,00
28182	Matériel de transport	57 660,00	57 660,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 900,00	23 900,00
28184	Mobilier	25 600,00	25 600,00
28188	Autres immo. corporelles	27 540,00	27 540,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	3 100,00	3 100,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	154 000,00	154 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	275 522,00	275 522,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 090 522,00	1 117 141,24	34 664,99	273 409,00	2 515 737,23

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 325 237,22
Ressources propres disponibles	IV	2 515 737,23
Solde	V = IV - II (6)	1 190 500,01

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				30 870,60	17 162,75	3 097,06	10 710,79
2015	ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE EXTENSION MAIRIE	10	28/06/2006	16 774,47	10 064,70	1 677,45	5 032,32
2016	ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POLE PETITE ENFANCE	10	31/12/2015	14 196,13	7 098,05	1 419,61	5 678,47

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

**IV
A9**

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Etat des EMPRUNTS GARANTIS

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 - 8015 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 112 644,76	371 096,12										32 450,91	60 359,83	
S.A. HLM Vallée du Thoré	2002	P	Financement de foyers logement - avenue Foch	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	534 666,16	244 900,82	7,00	A	F	3,520	F	3,520	A-1	euros	13 598,16	25 372,58		
S.A. HLM Vallée du Thoré	2002	P	Financement de foyers logement - avenue Foch	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	577 979,59	126 194,30	4,00	A	F	3,520	F	3,520	A-1	euros	18 962,65	24 987,25		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00									0,00	0,00		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					1 092 493,96	577 061,88									4 760,39	7 724,77		
HABITAT SOCIAL PACT 61	2011	P	REHABILITATION LOGEMENT PLAI 51 AV.DE TOULOUSE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	2 779,50	2 334,57	30,00	A	F	2,050	F	2,050	A-1	euros	47,86	54,64		
O.P.H.L.M. du TARN	1983	P	Réam.prêt - réalisat* des loget Aussillon-Village	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	20 914,45	9 567,46	8,00	A	F	3,550	F	2,550	A-1	euros	241,80	949,83		
SA D HLM VALLEE DU THORE	2010	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CARROSSERIE MAZAMETAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	1 410,00	1 210,19	39,00	A	F	1,050	F	1,050	A-1	euros	12,71	24,50		
SA D HLM VALLEE DU THORE	2010	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CARROSSERIE MAZAMETAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	9 470,00	8 382,84	39,00	A	F	1,850	F	1,850	A-1	euros	155,08	143,35		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D HLM VALLEE DU THORE	2010	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CARROSSERIE MAZAMETAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	11 237,80	9 011,25	29,00	A	F	0,950	F		0,950	A-1	euros	85,61	261,02	
SA D HLM VALLEE DU THORE	2010	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CARROSSERIE MAZAMETAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	90 960,00	75 681,38	29,00	A	F	1,850	F		1,850	A-1	euros	1 400,29	1 910,02	
SA D HLM Vallée du Thoré	1994	P	Voir feuille jointe en annexe	3F OCCITANIE	755 608,73	298 100,09	22,00	A	F	1,000	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
SA D HLM Vallée du Thoré	2010	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CARROSSERIE MAZAMETAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	11 070,00	8 915,46	29,00	A	F	1,050	F		1,050	A-1	euros	93,61	254,37	
SA D HLM Vallée du Thoré	2013	P	CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS CARROSSERIE MAZAMETAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	6 329,90	5 404,08	32,00	A	F	1,050	F		1,050	A-1	euros	56,74	137,87	
SA D HLM Vallée du Thoré	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS CARROSSERIE MZTAINE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	25 551,10	22 317,38	32,00	A	F	1,850	F		1,850	A-1	euros	412,87	496,77	
SA d HLM VALLEE DU THORE	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS RUE VOLTAIRE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	103 653,70	89 458,20	27,00	A	F	1,850	F		1,850	A-1	euros	1 654,98	2 467,39	
SA d HLM VALLEE DU THORE	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS RUE VOLTAIRE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	14 984,30	13 626,23	42,00	A	F	1,850	F		1,850	A-1	euros	252,09	210,16	
SA d HLM VALLEE DU THORE	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS RUE VOLTAIRE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	33 985,70	29 014,88	32,00	A	F	1,050	F		1,050	A-1	euros	304,66	740,25	
SA d HLM VALLEE DU THORE	2013	P	CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS RUE VOLTAIRE	CDC DIRECTS/TP PRELEVEMENT	4 528,80	4 027,87	42,00	A	F	1,050	F		1,050	A-1	euros	42,29	74,60	
TOTAL GENERAL					2 205 138,73	948 157,00										37 211,20	58 084,60	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

AUSSILLON - BUDGET PRINCIPAL AUSSILLON - BP - 2021

- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0.00	0.00	0.00
	8018 Autres engagements donnés				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes publics				0.00	0.00	0.00
	Au profit d'organismes privés (1)				0.00	0.00	0.00
	TOTAL				0.00	0.00	0.00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0.00
TOTAL Recettes	0.00	Total Dépenses 0.00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0.00

Etat du PERSONNEL

IV – ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		17,00	1,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint Administratif		6,00	1,00	7,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif pal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique		24,00	10,00	34,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	9,00	8,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	7,00	2,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Territorial Principal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Territorial principal 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé écoles maternelles principal 2cl		1,00	5,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Auxiliaire puériculture principal 2ème cl	C	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur APS principal 1ère classe		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur activités physiques et sportives 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
			EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET					
FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
Brigadier chef principal	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	46,00	16,00	62,00	62,00	58,00	0,00	58,00	58,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adulte relais	C	OTR	0,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
Agent remplaçants école	C	TECH	330,00	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).

S: Social

MS: Médico-social.

MT: Médico-technique.

SP: Sportif

CUL: Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-1: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-2: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-3: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-3-1: absence temporaire d'un emploi.

3-3-2: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-3: emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

3-5: article 36 travailleurs handicapés catégorie C.

17: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-3, 3-3-3-4, 3-3-3-5, 3-3-3-6, 3-3-3-7, 3-3-3-8, 3-3-3-9, 3-3-3-10, 3-3-3-11, 3-3-3-12, 3-3-3-13, 3-3-3-14, 3-3-3-15, 3-3-3-16, 3-3-3-17, 3-3-3-18, 3-3-3-19, 3-3-3-20, 3-3-3-21, 3-3-3-22, 3-3-3-23, 3-3-3-24, 3-3-3-25, 3-3-3-26, 3-3-3-27, 3-3-3-28, 3-3-3-29, 3-3-3-30, 3-3-3-31, 3-3-3-32, 3-3-3-33, 3-3-3-34, 3-3-3-35, 3-3-3-36, 3-3-3-37, 3-3-3-38, 3-3-3-39, 3-3-3-40, 3-3-3-41, 3-3-3-42, 3-3-3-43, 3-3-3-44, 3-3-3-45, 3-3-3-46, 3-3-3-47, 3-3-3-48, 3-3-3-49, 3-3-3-50, 3-3-3-51, 3-3-3-52, 3-3-3-53, 3-3-3-54, 3-3-3-55, 3-3-3-56, 3-3-3-57, 3-3-3-58, 3-3-3-59, 3-3-3-60, 3-3-3-61, 3-3-3-62, 3-3-3-63, 3-3-3-64, 3-3-3-65, 3-3-3-66, 3-3-3-67, 3-3-3-68, 3-3-3-69, 3-3-3-70, 3-3-3-71, 3-3-3-72, 3-3-3-73, 3-3-3-74, 3-3-3-75, 3-3-3-76, 3-3-3-77, 3-3-3-78, 3-3-3-79, 3-3-3-80, 3-3-3-81, 3-3-3-82, 3-3-3-83, 3-3-3-84, 3-3-3-85, 3-3-3-86, 3-3-3-87, 3-3-3-88, 3-3-3-89, 3-3-3-90, 3-3-3-91, 3-3-3-92, 3-3-3-93, 3-3-3-94, 3-3-3-95, 3-3-3-96, 3-3-3-97, 3-3-3-98, 3-3-3-99, 3-3-3-100.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	20/05/1905	Cotisation/nbr d'habitant	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS	01/01/1954	-	26810149000012	SPA	Non
CE	CE	01/01/1954	-	26810571500018	SPA	Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV
D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	6 107 000,00	0,96	51,68	2,37	3 158 098,00	2,27
TFPNB	29 800,00	1,00	54,78	1,00	16 324,00	1,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

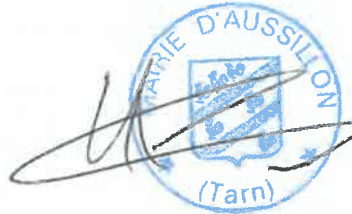
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23 + 6 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
 Pour : 25
 Contre : 4
 Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2021

Présenté par Le Maire (1),
 A AUSSILLON, le 13/04/2021
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A AUSSILLON, le 13/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),



01 - M. Marc MONTAGNE	
02 - Mme Cécile LAHARIE	
03 - M. José GALLIZO	
04 - Mme Leila ROUDEZ	
05 - M. Jérôme PUJOL	
06 - Mme Muriel ALARY	
07 - M. Philippe COLOMBANI	
08 - Mme Chantal GLORIES	
09 - Mme Anne-Marie AMEN	
10 - M. Philippe PAILHE	
11 - Mme Céline CABANIS	
12 - M. Bernard ESCUDIER	
13 - Mme Marylis RAYNAUD	
14 - M. Didier HOULES	
15 - Mme Isabelle MONTOLIO	
16 - M. Frédéric TAYAC	
17 - Mme Josiane CASTRO a donné procuration à Chantal Glories	
18 - M. Sérif AKGUN	
19 - Mme Manon KLOUCHI a donné procuration à Frédéric Tayac	
20 - M. Gérard MANSUY	
21 - Mme Françoise ROQUES a estimé Cabanis	Po:



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

22 - M. David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES	
23 - Mme Françoise MIALHE a donné procuration à Leïla Roudez	
24 - M. Mahmoud NOUI	
25 - M. Dominique PETIT	
26 - Mme Isabelle BOUISSET a donné procuration à Berenger Guirao	
27 - M. Béranger GUIRAO	
28 - Mme Laurence ROUANET a donné procuration à Dominique Petit	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2021, et de la publication le 16/04/2021
A AUSSILLON, le 16/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

A, Aussillon le 16/04/2021

Le Maire,

CABRAL

